

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 6 novembre 2020 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAULT, Coralie GERAULT, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : René Vaugeois.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. SUBVENTION ASSOCIATION GYM
- II. POINT COVID -19 ET LOCATION DE SALLES
- III. FERMETURE SALLE DES LILAS 2021/2022
- IV. PLAN DE RELANCE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET SUBVENTION
- V. DIAGNOSTIC RADON
- VI. LOTISSEMENT ET ZA : APPEL A MAITRISE D'OEUVRES
- VII. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE
- VIII. RIFSEEP : MODIFICATION DU PLAFOND
- IX. RESSOURCES HUMAINES : CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
- X. ADMISSIONS EN NON-VALEUR
- XI. TAXE FONCIERE : 2 ET 4 RUE DES TISSERANDS
- XII. CONVENTION PRESTATION DE SERVICES MAYENNE COMMUNAUTE
- XIII. CONTY : CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE
- XIV. GAEC DE LA COUR
- XV. DPU
- XVI. DETR ET DSIL
- XVII. QUESTIONS DIVERSES

I- SUBVENTION ASSOCIATION GYM

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 732 €.

Aline Lebreton faisant partie du bureau de l'association gym, quitte la salle et ne participe pas au vote.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 732 €.

II - POINT COVID-19 ET LOCATION DE SALLES

Mickaël Delahaye informe que suite au nouveau confinement et ses règles imposées par l'Etat, les associations ne peuvent plus accéder aux salles communales au moins jusqu'au 1^{er} décembre.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, la prolongation de fermeture des salles et son élargissement au monde associatif suite aux préconisations gouvernementales.

III- FERMETURE SALLE DES LILAS 2021/2022

Mickaël Delahaye informe le conseil que dans le cadre de la rénovation de la salle des Lilas, celle-ci sera fermée de septembre à décembre 2021 minimum en fonction de l'avancée des travaux. Les associations seront prévenues pour trouver une organisation en conséquence.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, la fermeture de la salle des lilas pour la période minimale de septembre à décembre 2021 pour travaux.

IV-PLAN DE RELANCE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET SUBVENTION

Mickaël Delahaye informe le conseil que le département, suite à cette crise sanitaire, a décidé de contribuer à l'effort de redressement de l'activité locale en adoptant le plan Mayenne Relance, doté d'une enveloppe globale de 10 millions d'euros.

Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises.

Notre commune va donc bénéficier d'une dotation exceptionnelle de 23 018 € qui doit être engagée dans des travaux dont le début doit être convenu dans le premier semestre 2021.

Mickaël Delahaye propose au conseil de solliciter cette dotation exceptionnelle pour la rénovation de la salle des Lilas.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la dotation du plan de relance départemental pour 23 018 € au titre de l'opération de rénovation de la salle des Lilas.

V- DIAGNOSTIC RADON

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui peut nuire à la santé humaine. Des diagnostics doivent être réalisés pour évaluer ce gaz dans les bâtiments publics accueillant du jeune public.

Mickaël Delahaye est l'élu de Mayenne Communauté qui est en charge des démarches pour ce diagnostic dans une réflexion de mutualisation intercommunale

Seule l'école est à ce jour concernée pour notre commune (environ 1000 m²).

Mickaël Delahaye demande au conseil l'autorisation pour signer le diagnostic une fois les démarches faites et ainsi éviter d'attendre un futur conseil pour le valider.

DELIBERATION : le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation à Mickaël Delahaye pour signer les documents nécessaires à l'élaboration du futur diagnostic Radon.

VI – LOTISSEMENT ET ZA : APPEL A MAITRISE D'OEUVRE

Mickaël Delahaye informe le conseil que le lancement d'appel à maîtrise d'œuvre est suspendu pour le moment du fait d'un transfert de compétence économique à la communauté de communes et dont la trésorerie doit recevoir un avis de la DDFIP qui tarde à arriver (datant de plusieurs semaines).

VII -BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE

Mickaël DELAHAYE informe le conseil qu'une première décision modificative sur le budget principal est nécessaire dans le cadre du paiement des achats de matériel suite au vol à l'atelier communal.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

VIII -RIFSEEP

Sans objet.

IX -RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 7 novembre 2020.

X -ADMISSION EN NON-VALEUR

Mickaël Delahaye informe le conseil que le trésorier demande de passer la créance en non-valeur de dettes de différents administrés :

- Assainissement : 142,22 €
- Cantine : 9,90 €
- Loyer : 177,08 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les créances en non-valeur pour la somme totale de 329,20 € TTC.

XI -TAXE FONCIERE : 2 ET 4 RUE DES TISSERANDS

Mickaël Delahaye informe le conseil que suite à l'achat par la commune des biens aux 2 et 4 rue des Tisserands, nous devons rembourser une partie de la taxe foncière au prorata temporis de ces deux biens.

Les taxes à reverser aux anciens propriétaires se décomposent comme suit :

- 2 rue des tisserands : 211,26 €
- 4 rue des tisserands : 128,47 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le remboursement de la taxe foncière aux anciens propriétaires des biens pour les montants ci-dessus.

XII -CONVENTION PRESTATION MAYENNE COMMUNAUTE

Mickaël Delahaye présente au conseil la nouvelle convention de prestation de services entre notre commune et Mayenne Communauté consistant à :

- des travaux d'entretien des voiries,
- des travaux d'égouttage, de fauchage et de broyage,
- de la signalisation horizontale,
- de la gestion administrative,
- des prestations diverses hors voirie (manifestations...).

Cette convention est signée pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026 pour une cotisation annuelle de 17 500 €.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la nouvelle convention de prestation de services de Mayenne Communauté pour un montant annuel de 17 500 € pour une durée de 6 ans.

XIII -CONTY : CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Loïc Jorré présente au conseil le devis de la société Conty d'un montant de 145,48€ HT (2019 : 141,66€ HT) concernant le contrat annuel de maintenance informatique du poste principal (serveur).

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Conty d'un montant total de 145,48€.

XIV – GAEC DE LA COUR

Mickaël Delahaye informe le conseil que le GAEC de la Cour, qui exploite plusieurs terrains communaux, va cesser son activité professionnelle.

Monsieur le maire propose au conseil le non-renouvellement de bail précaire pour l'année 2021 pour le GAEC.

Toutefois, le GAEC de la Cour ayant exploité les terrains sur l'année 2020, le maire propose de renouveler, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, la convention d'utilisation précaire des terrains de l'année 2019 aux mêmes conditions et pour la somme de 1 699€.

Une partie de la parcelle (n°1220) appartenant au GAEC de la Cour d'une superficie d'environ 4 400 m² se trouve sur l'emprise de la future zone d'activité.

Il est proposé, avec l'accord des vendeurs, une acquisition de cette emprise au prix de 6 000 € l'hectare avec la prise en charge des frais de bornage et d'acte par la commune.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité :

- Le non-renouvellement de bail précaire pour l'année 2021 au le GAEC de la Cour
- Le renouvellement du bail précaire de l'année 2019 pour l'année 2020 et pour la somme de 1 699 €
- L'acquisition de la partie de parcelle d'environ 4 400 m² située sur le zonage de la zone d'activité au prix de 6 000 € l'hectare avec prise en charge des frais de géomètre et d'actes par la commune.

XV – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- 20 Allée des Peupliers,
- 42 rue des Tisserands.

XVI – DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ET DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC)

Reporté au prochain conseil

XVII – QUESTIONS DIVERSES

✚ Courrier demande de subvention association handicapés de France

Mickaël Delahaye informe le conseil de la demande de subvention de l'association APF France handicap qui est une association française de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Le Maire précise que si l'objectif de cette association est tout à fait louable et mérite d'être encouragé, le grand nombre de demandes de subvention émanant de différents organismes extérieurs reçu chaque année ne permet malheureusement pas au budget communal de répondre favorablement à cette demande. La priorité communale reste de soutenir les associations locales.

DELIBERATION : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'APF.

✚ CAUE et projet du centre bourg

Mickaël Delahaye informe le conseil qu'un architecte du CAUE est venu le 5 novembre dernier pour réaliser des photos pour travailler sur une analyse et fera un premier retour auprès de la mairie le 3 décembre prochain.

Porte atelier municipal

Mickaël Delahaye présente au conseil deux devis concernant le remplacement de la porte de l'atelier communal qui sont les suivants :

- Société Buard : 1 510 € HT,
- Société Emaplast : 1 712,49 € HT.

René Vaugeois, élu en charge de ce dossier, avait exprimé auprès d'un élu l'intérêt de retenir l'offre faite par la société Buard plus adaptée à la situation.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Buard pour un montant total de 1 510 € HT.

Panneau maison de soins

Reporté au prochain conseil

Prix de revient d'un élève pour l'année scolaire 2020/2021

Reporté au prochain conseil

Bulletin municipal

La commission communication réfléchit à de nouveaux supports de communication (lettre d'info, livret d'accueil des nouveaux commerçants ...)

Convention ADS (Application du Droit des Sols)

Mickaël Delahaye présente au conseil la nouvelle convention urbanisme avec Mayenne communauté pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2023.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la nouvelle convention urbanisme de Mayenne Communauté pour une durée de 3 ans.

Maison des services : Loyer de novembre 2020

Mickaël Delahaye propose au conseil de ne pas facturer le mois de novembre 2020 pour les professionnels de la maison des services qui ne peuvent exercer leur profession pendant ce nouveau confinement.

DELIBERATION : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas facturer le loyer de novembre 2020 pour les professionnels de la maison des services qui ne peuvent assurer leur métier pendant ce nouveau confinement.

Achat masques enfants à partir de 6 ans

Mickaël Delahaye informe le conseil que la ville de Mayenne propose aux communes de Mayenne Communauté de faire un achat groupé de masques réutilisables pour les enfants de plus de 6 ans pour les communes intéressées.

Plan de financement CTR (Contrat de Territoire Régional)

Le maire informe le conseil que les plans de financement vont évoluer pour pouvoir solliciter les subventions régionales CTR et celles spécifiques au Plan de relance régional.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les deux nouveaux plans de financement proposés pour demander les subventions CTR et Plan de relance régional.

Soutien financier du département : aide à la restauration du patrimoine public de caractère

Il a été abordé lors du dernier conseil, que suite à un problème électrique la cloche de l'église ne s'enclenche plus correctement.

Mickaël Delahaye propose au conseil de faire une demande d'aide départementale qui intégrerait la réparation de la motorisation de cette cloche, ainsi que la réfection des murs intérieurs de l'église qui s'effritent si le montant s'avère supportable pour la collectivité. René Vaugois est mobilisé pour établir les devis nécessaires pour les murs intérieurs.

M. Barreau Eric

M. Barreau Eric souhaite vendre son exploitation mais il s'avère qu'une petite parcelle sur cette exploitation est communale et il souhaite l'acquérir.

Mickaël Delahaye propose au conseil de vendre cette parcelle à M. Barreau qui n'a, à ce jour, aucun intérêt communal. Un prochain rendez-vous devra permettre de trouver un accord sur les conditions de cette vente.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la vente de cette parcelle à M. Barreau.

Personnes vulnérables

Mickaël Delahaye informe le conseil que nous devons réaliser un suivi des personnes recensées comme vulnérables dans nos communes. Celles-ci sont au nombre de trois sur la commune comme lors du dernier confinement.

Josiane Couilleaux, Daniel Géralt et Mickaël Delahaye se proposent de suivre ces trois personnes après avoir vérifié que des services extérieurs ne réalisent pas déjà cette mission.

Subvention Amicale Laïque

Il avait été convenu avec l'Amicale laïque une participation financière aux projets de voyages scolaires à caractère pédagogique, d'un montant de 1000 € maximum/an, à parité d'investissement et qui serait versée afin de permettre à nos scolaires de bénéficier d'une source d'enrichissement culturel et intellectuel complémentaire.

En 2019, ce voyage n'avait pu se réaliser faute d'un coût de financement trop élevé et l'association avait alors demandé un report cumulé avec l'aide 2020 pour réaliser ce voyage cette année.

Cette année, la crise sanitaire, aura malheureusement eu à nouveau raison de ce voyage. Lors du dernier conseil d'école du 5 novembre, l'amicale laïque s'est exprimée sur ses difficultés, cette année, à dégager des recettes en raison des opérations à mettre en œuvre dans le contexte de crise sanitaire, de l'annulation de la dernière fête de l'école.

Mickaël Delahaye a proposé lors du conseil d'école de soumettre au conseil municipal le versement de 2 000 €, représentant les aides qui auraient pu être apportées en 2019 et 2020, si le voyage avait eu lieu cette année, dans l'objectif de réaliser ce voyage en 2021 et de ne pas cumuler les reports de subventions parfois complexes à gérer.

Plusieurs élus ont rappelé le fondement de cette aide qui visait une régularité annuelle de ce dispositif pour que tous les enfants bénéficient chaque année d'un voyage pédagogique au risque de créer une injustice entre générations.

Après différents échanges, Mickaël Delahaye propose au conseil de subventionner l'amicale Laïque exceptionnellement à hauteur de 1 000 €, ce qui correspond au report de l'année 2019 si le voyage avait eu lieu et par solidarité aux actions qui n'ont pu être menées par l'association dans le contexte sanitaire actuel.

L'année 2021 ouvrira à nouveau la possibilité de subventionner un voyage à caractère pédagogique à hauteur de 1 000 € à parité avec l'Amicale si le voyage est réalisé dans l'année.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 3 abstentions, le fait de subventionner exceptionnellement l'Amicale Laïque à hauteur de 1 000 € pour l'année 2020 pour conserver le report acté en 2019. Le projet de voyage 2021 ouvrira une nouvelle possibilité de subventionnement à hauteur de 1 000 € à parité avec l'Amicale en cas de réalisation de voyage comme le prévoyait l'accord initial.

Ecole : Devis France Hygiène : nettoyage des ventilations

Mickaël Delahaye présente au conseil le devis de la société France Hygiène Ventilation d'un montant de 425 € HT par an pour un contrat de 3 ans relatif au nettoyage des ventilations.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société France Hygiène Ventilation pour un montant de 425 € HT pour une durée de 3 ans.

Serres au comptoir

Mickaël Delahaye présente au conseil un devis pour l'installation de casiers pour l'entreprise « les Serres au Comptoir ». Le sujet du subventionnement au caractère complexe entre portage par une collectivité ou un privé et le déroulement de l'activité mérite des précisions à apporter par la société via sa gérante. Anne Janvrin, gérante des « Serres au comptoir » sera invitée lors du prochain conseil pour apporter plus de précisions sur son activité et répondre aux questions des élus.

Prochain conseil

Un nouveau conseil est fixé au 20 novembre à 20h00 à la salle des lilas en plus du 3 décembre 2020 qui est maintenu.

Il est 00h10, la séance est levée.